

Directive

**relative au Règlement concernant l'examen professionnel
d'écoblogiste de la construction du 9 avril 2019
avec changement du 21 décembre 2021**

Version 30 avril 2025

1	INTRODUCTION.....	3
1.1	Principes de base.....	3
2	CONCEPT DE PREPARATION A L'EXAMEN FINAL	3
2.1	Principes de base.....	3
2.2	Formation par modules.....	3
2.2.1	<i>Généralités.....</i>	<i>3</i>
2.2.2	<i>Documents de base</i>	<i>3</i>
2.2.3	<i>Fonctions, compétences opérationnelles et objectifs de formation</i>	<i>4</i>
2.2.4	<i>Organisation des modules.....</i>	<i>4</i>
2.2.5	<i>Reconnaissance des prestations d'apprentissage équivalentes</i>	<i>5</i>
2.2.6	<i>Procédure d'attestation d'équivalence relative à l'admission à l'examen professionnel fédéral</i>	<i>5</i>
3	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	6
3.1	Publication de l'examen final	6
3.2	Inscription.....	6
3.3	Compensation des inégalités frappant les personnes avec handicap	6
3.4	Preuve de l'expérience professionnelle	6
3.5	Frais d'examen.....	7
3.6	Information / Secrétariat	7
4	EXAMEN FINAL	8
4.1	Contenu et épreuves	8
4.2	Épreuve 1.....	8
4.2.1	<i>Travail de projet</i>	<i>8</i>
4.2.2	<i>Présentation</i>	<i>9</i>
4.2.3	<i>Discussion technique sur le travail de projet.....</i>	<i>9</i>
4.3	Épreuve 2.....	9
5	Recours.....	9
6	ANNEXE	10
6.1	Prestataires de cours préparatoires et examens modulaires	10
6.2	Profil de la profession	11
6.3	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles des écobioologues de la construction titulaires d'un brevet fédéral	13
6.4	Niveau d'exigence, avec critères de performance	14
6.5	Descriptifs des modules	24
	Partie 6.6 du guide.....	29

1 INTRODUCTION

1.1 Principes de base

La directive a été élaborée et édictée par la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) sur la base de l'article 2.21 let. a du règlement concernant « l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction » du 9 avril 2019.

La directive a pour but de communiquer des informations exhaustives aux candidates et candidats à l'examen en précisant le règlement d'examen le cas échéant.

2 CONCEPT DE PREPARATION A L'EXAMEN FINAL

2.1 Principes de base

Le règlement concernant « l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction » sert de base à la présente directive.

2.2 Formation par modules

2.2.1 Généralités

La formation suivie par les écobio-écologistes de la construction confère le niveau d'un examen professionnel. Le prérequis nécessaire pour cette formation est une expérience professionnelle dans la branche de la construction. L'examen final pour les écobio-écologistes de la construction est proposé sous forme de modules.

Les futurs écobio-écologistes de la construction s'approprient les compétences opérationnelles nécessaires conformément aux modules. Les compétences sont des descriptions courtes et prégnantes des tâches et des fonctions que les futurs écobio-écologistes de la construction peuvent exercer après avoir passé le module. Par compétence, on entend un comportement idoine dans une situation d'application. Ainsi, l'optique théorique traditionnelle est abandonnée ; ce sont les tâches typiques de la pratique qui sont centrales.

2.2.2 Documents de base

Les compétences sont définies dans des modules à partir du profil de qualification (profil professionnel, aperçu des compétences opérationnelles professionnelles, niveau d'exigence) de l'écobiologiste de la construction. L'ensemble des compétences pratiques équivaut au niveau de compétences global attendu dans l'exercice de la profession. Le profil de qualification et les modules constituent le fondement de la formation et de l'examen. Cela permet de garantir la cohérence sur le fond de la préparation à l'examen fédéral final.

2.2.3 Fonctions, compétences opérationnelles et objectifs de formation

Les compétences des différents modules sont dérivées des principales compétences opérationnelles de la profession (cf. ch. 1.2 du règlement d'examen et annexe 6.3 du présent guide).

2.2.4 Organisation des modules

La formation d'écobiologiste de la construction s'articule en cinq modules et un examen final. Les descriptifs des modules se trouvent en annexe à la présente directive. Chaque module se termine par un examen modulaire. La commission AQ vérifie le bon déroulement des examens modulaires sur le plan organisationnel et au niveau du contenu.

Sont admises à l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction les personnes qui ont passé les cinq examens modulaires (et qui remplissent en plus les autres conditions préalables décrites dans le ch. 3.31 du règlement d'examen). Les certificats de modules doivent être valables à la date de l'examen final. Ils doivent être transmis avec les autres documents nécessaires à l'inscription à l'examen professionnel. Les indications rel. au lieu de dépôt des certificats de modules sont annexées la directive.

A la demande des prestataires de cours préparatoires, la commission AQ reconnaît les certificats de modules équivalents qu'ils proposent.

Tous les examens modulaires sont valables pendant une durée de 5 ans.

Formation d'écobiologiste de la construction BF	
Examen final	Épreuve 2 : Examen écrit
	Épreuve 1.3 : Discussion technique sur le travail de projet
	Épreuve 1.2 : Présentation du travail de projet
	Épreuve 1.1 : Evaluation du travail de projet
	
Justification de l'admission à l'examen	Les 5 certificats de module ou confirmations d'équivalence suivants - Clarifier les mandats Examen modulaire : examen écrit de 2 heures, examen pratique d'environ 8 heures (réalisée au préalable) - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel Examen modulaire : examen écrit de 2 heures, examen pratique (pendant le temps de présence) et écrit (réalisée par la suite) - Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel Examen modulaire : examen pratique d'environ 8 heures (réalisé au préalable) - Elaborer le concept des matériaux Examen modulaire : examen pratique d'environ 12 heures (réalisé au préalable), examen pratique d'environ 8 heures (réalisé au préalable) - Accompagner l'exécution de projets de construction Examen modulaire : examen pratique d'environ 8 heures (réalisé au préalable)
	Certificat de capacité ou attestation d'équivalence / Preuve d'une expérience dans le domaine professionnel concerné

2.2.5 Reconnaissance des prestations d'apprentissage équivalentes

La commission AQ peut reconnaître des prestations d'apprentissage équivalentes. Quiconque peut prouver qu'elle / il a acquis les compétences et atteint les objectifs d'apprentissage décrits dans les modules peut le documenter de façon complète à l'attention de la commission AQ. Pour que cette dernière, en tant qu'organe compétent, puisse se prononcer sur la reconnaissance, une demande écrite et motivée doit lui parvenir à temps. Les attestations d'équivalence doivent être présentées au plus tard lors de l'inscription à l'examen. La demande doit contenir les indications suivantes :

- description des modules, des compétences et/ou des objectifs d'apprentissage à accorder ;
- nature de l'acquisition alternative ou équivalente de compétences ou d'objectifs d'apprentissage (école, apprentissage, etc.) ;
- év. organisateur, attestation scolaire / de cours, diplômes, certificats, etc. ;
- év. plan d'étude ou tableau détaillé des matières enseignées ;
- dates, durée d'acquisition des compétences ou des objectifs d'apprentissage ;
- év. références / prestations de transfert.

La procédure de reconnaissance est payante.

2.2.6 Procédure d'attestation d'équivalence relative à l'admission à l'examen professionnel fédéral

Quiconque peut prouver qu'elle / il a suivi et réussi une formation équivalente au certificat de capacité fédéral peut déposer à l'attention de la commission AQ une demande d'attestation d'équivalence relative à l'admission à l'examen professionnel fédéral. Pour que cette dernière, en tant qu'organe compétent, puisse se prononcer sur la reconnaissance, une demande écrite et motivée doit lui parvenir à temps. Les attestations d'équivalence doivent être présentées au plus tard lors de l'inscription à l'examen. La demande doit contenir les indications suivantes :

- copie du certificat, du diplôme, etc. ;
- indications relatives à l'organisme de formation / au responsable de l'examen ;
- dates et durée de la formation ;
- év. présentation détaillée du contenu et de la structure de la formation.

3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

3.1 Publication de l'examen final

L'annonce est faite conformément au point 3 du règlement d'examen sur le site Internet de l'association responsable ACDE sous www.vnbb.org.

3.2 Inscription

L'inscription doit intervenir dans le délai indiqué au ch. 3.11 du règlement d'examen au moyen du formulaire officiel et adressée au secrétariat de la commission AQ. Le délai d'inscription est précisé lors de la publication. Les documents suivants doivent être joints à l'inscription :

1. curriculum vitae complet de la formation professionnelle et/ou de l'activité professionnelle déjà acquise(s) et copies du diplôme (p. ex. CFC) requis pour l'admission ou d'un diplôme considéré comme équivalent par la commission AQ ;
2. copies des certificats et/ou des certificats intermédiaires de travail prouvant l'expérience professionnelle requise pour l'admission ;
3. copies des certificats de modules requis ou des attestations d'équivalence des modules 1 à 5 ;
4. copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo (carte d'identité ou passeport) ;
5. mention de la langue d'examen ;
6. mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS).

3.3 Compensation des inégalités frappant les personnes avec handicap

Les personnes avec handicap ont droit à des mesures en vue de l'élimination des inégalités qui les frappent dans le cadre d'examens de formation et de formation continue. Une telle demande doit être transmise au plus tard en même temps que l'inscription à l'examen correspondant. Pour des informations détaillées, veuillez consulter [la notice correspondante du SEFRI](#).

3.4 Preuve de l'expérience professionnelle

Conformément au ch. 3.31 du règlement d'examen, toutes les candidates et tous les candidats doivent justifier d'une pratique professionnelle de deux ou quatre ans à temps plein dans le domaine de la construction. Si cette expérience professionnelle est acquise dans le cadre d'une autre activité professionnelle ou d'une activité à temps partiel, la durée de l'expérience dont il faut justifier est prolongée en conséquence.

Les interruptions dues, par exemple, à des congés normaux, des services militaires, des services de protection civile, un congé maternité et des formations continues professionnelles sont considérées comme des temps de pratique professionnelle. Les autres interruptions telles que les congés non rémunérés ne sont pas compatibles dans la pratique professionnelle exigée.

Les travailleurs non indépendants remettent des copies des attestations de travail, des certificats de travail ou des certificats intermédiaires pour justifier de la pratique professionnelle. Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, poste au sein de l'entreprise, taux d'activité, éventuelle date de sortie.

Les travailleurs indépendants joignent, pour la période correspondante, un extrait du registre du commerce ou une confirmation de l'administration communale (p. ex. AVS) relative à leur activité en tant qu'indépendant. Une liste de références contenant les missions réalisées dans le domaine de la construction doit en outre être jointe à l'inscription.

Le délai pour l'attestation de pratique se termine avec la remise du travail de projet.¹

3.5 Frais d'examen

La taxe d'examen est prévue par le ch. 3.4 du règlement d'examen. La taxe d'examen est envoyée avec la décision d'admission et doit être payée dans un délai de 30 jours. La taxe d'examen pour les candidats répétant un examen dépend du nombre d'épreuves concernées.

3.6 Information / Secrétariat

Toutes les informations ainsi que les documents d'inscription à l'examen final sont disponibles à l'adresse suivante.

Verein Nachhaltiges und Baubiologisches Bauen VNBB

Hotelgasse 1

Postfach

3000 Berne 6

031 328 40 49

info@vnbb.org

www.vnbb.org

¹ Selon la décision de la CAQ du 30.10.2020

4 EXAMEN FINAL

4.1 Contenu et épreuves

L'examen final est composé de deux épreuves conformément au ch. 5.11 du règlement d'examen.

	Contenus de l'examen final	Forme d'examen	Durée	Pondération
1	1.1 Travail de projet	travail écrit	rédigé au préalable	2
	1.2 Présentation du travail de projet	oral	20 min	1
	1.3 Discussion technique sur le travail de projet	oral	30 min	1
2	2.0 Examen écrit	travail écrit	4h	2
	Total		4h 50	

4.2 Épreuve 1

Cette épreuve comporte trois parties interdépendantes, pondérées de manière inégale : travail de projet, présentation du travail de projet et discussion technique sur le travail de projet.

4.2.1 Travail de projet

Pour l'examen professionnel d'écobiologiste de la construction, les candidates et candidats effectuent un travail de projet sur un sujet ayant de l'importance pour leur pratique professionnelle ou sur une problématique concrète de leur profession.

Les candidates et candidats démontrent par leur travail de projet qu'elles / ils sont capables de présenter de traiter et de présenter de manière autonome une problématique et, si elle le nécessite, de déduire différentes solutions et de les justifier de manière crédible ainsi que d'analyser leur propre démarche. Le but du travail de projet est de développer un résultat fondé en se penchant de manière approfondie sur le thème ou la problématique choisi-e.

L'organisation du travail de projet est définie dans un document distinct.

4.2.2 Présentation

La présentation du travail de projet dure 20 minutes. Les candidates et candidats présentent les affirmations les plus pertinentes de leur travail de projet dans le cadre d'une construction saine et durable en s'appuyant sur les outils adaptés.

Elles / ils démontrent par la présentation de leur travail de projet qu'elles / ils sont capables de justifier de manière crédible les problématiques et différentes solutions élaborées de manière autonome, d'analyser leur propre démarche et de défendre efficacement leurs conclusions.

La présentation du travail de projet n'est pas publique.²

L'organisation de la présentation est définie dans un document distinct.

4.2.3 Discussion technique sur le travail de projet

A l'issue de la présentation, les candidates et candidats répondent pendant 30 minutes à des questions sur des aspects choisis du travail de projet et de la présentation.

Pendant la discussion technique, les candidates et candidats prouvent qu'ils sont en mesure de répondre à des questions complémentaires et approfondies sur leur travail de projet et d'expliquer la mise en œuvre et l'utilité des solutions et concepts élaborés. Pendant la discussion technique, les candidates et candidats analysent également leur propre démarche concernant la rédaction du travail de projet et défendent efficacement leurs conclusions.

L'organisation de la discussion technique est définie dans un document distinct.

4.3 Épreuve 2

L'épreuve 2 a lieu sous forme d'examen écrit à livre ouvert. Elle dure quatre heures. Les candidates et candidats expliquent des termes, critères, déroulements et contextes importants dans tous les domaines de compétences opérationnelles (cf. directive ch. 6.3) et appliquent leurs connaissances techniques en matière de construction saine et durable.

En outre, les candidates et candidats utilisent leurs connaissances techniques pour résoudre des problématiques concrètes relevant du quotidien professionnel et analysent des cas et des problèmes complexes. Elles / ils développent des solutions et des possibilités d'action et évaluent leurs solutions ou celles qui leur sont proposées.

5 Recours

Pour les recours, il convient de procéder conformément à l'aide-mémoire du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). L'aide-mémoire peut être consulté sur www.sefri.admin.ch.

² Selon la décision de la CAQ du 05.07.2024

6 ANNEXE

6.1 Prestataires de cours préparatoires et examens modulaires

sanu future learning ag
General-Dufour-Strasse 18
2502 Biel-Bienne

Tél. 033 322 14 33
sanu@sanu.ch
www.sanu.ch

ceff
Rue Baptiste-Savoye 33
2610 St-Imier

Tel. 032 942 43 43
info@ceff.ch
www.ceff.ch

Pour d'autres prestataires de cours, voir la liste des cours préparatoires (liste sur le financement axé sur la personne) du SEFRI : <https://www.becc.admin.ch/becc/public/sufi>

6.2 Profil de la profession

Écobiologiste de la construction titulaire d'un brevet fédéral

Domaine d'activité

Les écobiologistes de la construction sont des spécialistes issus de divers domaines de la construction qui orientent leur activité professionnelle selon les principes de construction écobioécologique et offrent ainsi, dans leur domaine professionnel spécifique, la garantie que les projets de construction seront réalisés dans le respect des principes de durabilité dans les trois domaines que sont l'environnement, la société et l'économie, étant entendu que la santé des usagers, des intervenants et des personnes concernées demeure le point central.

Les écobiologistes de la construction travaillent soit seuls (en tant qu'indépendants ou en entreprise individuelle), soit en tant que propriétaires ou collaborateurs d'une entreprise, d'une organisation, d'un service spécialisé ou d'une autorité. Ils fournissent leurs prestations de travail dans le cadre d'un réseau d'acteurs divers face à des groupes cibles différents tels que des maîtres d'ouvrage privés, publics, institutionnels ou de coopératives, ainsi que des directions de travaux, des experts, des autorités, des artisans, des fournisseurs, etc. Ils travaillent la plupart du temps en équipe ou en tant que spécialistes.

Principales compétences opérationnelles professionnelles

Les écobiologistes de la construction

- procèdent à une clarification complète du mandat en analysant les interactions entre l'ouvrage et la vie existant à l'intérieur ou autour de celui-ci au regard de la santé et de la durabilité, soit en effectuant eux-mêmes des analyses (p.ex. sur l'historique de l'ouvrage, le terrain et son environnement, les constructions et les parcelles existantes, le sous-sol, etc.), soit en accompagnant les clients pour la réalisation d'analyses techniques approfondies lors de l'attribution du mandat ;
- conseillent leurs clients en matière de construction saine et durable dans leur domaine professionnel / domaine de travail spécifique (planification ou exécution) et défendent les principes de construction écobioécologique dans les discussions avec les personnes impliquées ou concernées par l'ouvrage ;
- planifient des mesures écobioécologiques et développent pour leurs clients des solutions réalisables et conformes aux normes en vigueur en conciliant au mieux la durabilité de la construction avec une base de vie saine dans l'ouvrage et aux alentours. Ils démontrent concrètement les avantages à moyen et long termes de l'application de principes de construction écobioécologique dans leur domaine pratique spécifique, compte tenu des ressources matérielles et énergétiques, des investissements, de l'entretien, de l'exploitation et de la déconstruction (analyse du cycle de vie) ;
- élaborent des concepts de matériaux sur la base de principes de construction écobioécologique et les développent en permanence ;
- accompagnent l'exécution de mesures écobioécologiques lors de projets de construction et imposent le respect des principes de construction écobioécologique.

Exercice de la profession

Les écobio-écologistes de la construction participent à un projet de construction en exerçant diverses fonctions. Ils procèdent à des clarifications et peuvent être impliqués tant au niveau de la planification qu'au niveau de l'exécution de projets de construction. Le domaine d'activité concret dépend de la profession apprise initialement. Ainsi, chaque profession applique les principes de construction écobio-écologique dans son propre domaine d'activité. Dans ce domaine, ils appliquent les principes et les pratiques d'une construction saine et durable.

Ils se conforment aux normes et règlements en vigueur et appliquent les critères de la construction écobio-écologique à la physique du bâtiment et aux sciences des matériaux. Ils sont informés des évolutions récentes et continuent à se former dans tous les domaines pertinents en matière d'écobio-écologie.

Les écobio-écologistes de la construction se distinguent par leur vision globale du bâtiment : ils disposent d'un savoir multidisciplinaire et sont en mesure de traiter correctement des informations relevant de domaines spécifiques et d'en tenir compte. Ces informations leur permettent d'obtenir une vision globale de la construction écobio-écologique et d'offrir ainsi une valeur ajoutée à leurs clients.

Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture.

Les écobio-écologistes de la construction s'intéressent au contexte culturel et œuvrent, lorsque que cela s'avère nécessaire, pour la préservation de biens culturels ainsi que pour le développement de pratiques de construction reconnues et le développement de l'artisanat traditionnel.

À chaque étape de la construction – de la planification à la fin de la construction – ils agissent en faveur d'une construction saine et durable, d'une déconstruction respectueuse de l'environnement et d'un recyclage des matériaux. Ils contribuent ainsi largement à l'utilisation durable des ressources naturelles et économiques et à la concrétisation de la vision d'une société d'avenir et économe en énergie.

6.3 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles des écobiologistes de la construction titulaires d'un brevet fédéral

↓ Domaines de compétences opérationnelles →

Compétences opérationnelles

A	Clarifier les mandats	A1 – Clarifier les besoins de la cliente / du client	A2 – Etablir les conditions-cadres du projet	A3 – Identifier sur le terrain des spécificités écobiologiques	A4 – Recommander des clarifications effectuées par des spécialistes	A5 – Interpréter des mesures	A6 – Sensibiliser le mandant à l'écobiologie de la construction	A7 – Faire une synthèse des résultats des clarifications
B	Conseiller les client-e-s dans son domaine professionnel	B1 – Présenter le contexte d'une construction saine et durable	B2 – Informer les clientes et clients sur les normes et les labels	B3 – Etablir des rapports selon les principes de construction écobiologique	B4 – Expliquer l'utilisation, les propriétés et les coûts des produits	B5 – Conseiller les personnes ayant des problèmes de santé liés au lieu	B6 – Conseiller en cas de dégâts à la construction	
C	Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel	C1 – Tenir compte des principes de construction écobiologique	C2 – Intégrer les résultats des clarifications	C3 – Donner des instructions d'ordre écobiologique	C4 – Etablir un récapitulatif des coûts	C5 – Collaborer lors d'appels d'offres	C6 – Elaborer une proposition de solution / de faisabilité	
D	Elaborer des concepts des matériaux	D1 – Etablir un concept écobiologique des matériaux de construction	D2 – Développer des solutions individuelles	D3 – Examiner les possibilités d'utilisation de nouveaux produits	D4 – Evaluer la justesse du concept à moyen et long termes			
E	Accompagner l'exécution de projets de construction	E1 – Surveiller la mise en œuvre des mesures écobiologiques	E2 – Vérifier les mesures écobiologiques	E3 – Imposer les principes de construction écobiologique sur le chantier	E4 – Assister le maître d'ouvrage lors de la fourniture de prestations en auto-construction	E5 – Rédiger des rapports / procès-verbaux	E6 – Rédiger le rapport final	
F	Démontrer ses compétences personnelles	F1 – Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F2 – Entretenir la diversité des communications	F3 – Percevoir de manière différenciée	F4 – Collaborer avec d'autres spécialistes	F5 – Echanger avec des collègues de travail	F6 – Entretenir une collaboration inter-professionnelle	F7 – Agir en faisant preuve d'innovation
		F9 – Montrer sa capacité à s'imposer	F10 – Résoudre des conflits	F11 – S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction	F12 – Résoudre les problèmes en fonction de la situation	F13 – Agir de manière autonome	F14 – Réfléchir à ses propres valeurs	F15 – Assumer des responsabilités
								F8 – Se former en continu

6.4 Niveau d'exigence, avec critères de performance

A - Clarifier les mandats			
Description du domaine de compétences opérationnelles	La clarification du mandat couvre toutes les activités préalables à l'exécution même du mandat. L'écobiologiste de la construction répertorie les besoins du client de manière exhaustive et globale, en positionnant les personnes et le projet de construction dans un contexte global, en apportant ses connaissances techniques en matière de construction écobio-écologique de manière appropriée et en sensibilisant le client à une construction saine et durable. Sur place, c'est-à-dire sur le terrain ou sur le futur chantier et/ou dans le bien à assainir ou à agrandir, l'écobiologiste de la construction procède à des clarifications et collecte des données. Les méthodes et procédures appliquées à cet effet reposent sur les principes de construction écobio-écologique de Baubioswiss. En vue d'obtenir une vision globale, les écobiologistes de la construction mettent en relation les résultats des clarifications effectuées sur le terrain avec les besoins des clients et les conditions-cadres existantes.		
Contexte	L'écobiologiste de la construction se penche sur les aspects d'une construction saine et durable dans son domaine professionnel. L'écobiologie constitue une culture architecturale durable au sens large. Son objectif est le bien-être des personnes dans leur habitation et leur environnement de travail. L'écobiologiste de la construction est confronté à une clientèle hétérogène telle que p. ex. des maîtres d'ouvrage privés, publics ou institutionnels ou des coopératives. Afin d'obtenir une vision globale de la situation du client et des besoins spécifiques, l'écobiologiste de la construction doit pouvoir collecter des informations provenant de différents secteurs et gérer le manque d'informations. La clarification du mandat s'effectue en premier lieu lors d'un entretien personnel avec les clientes et clients. En complément des instruments usuels d'analyse des terrains et des volumes bâtis, l'écobiologiste de la construction utilise avant tout, dans le cadre de la clarification le terrain, la capacité de perception qui lui a été enseignée. Elle / il aborde le lieu ou la construction de manière globale et en lien avec les personnes qui vont l'habiter ou l'utiliser. Le domaine de compétences opérationnelles A – <i>Clarifier les mandats</i> est lié aux domaines suivants : - aucun		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
A1 Clarifier les besoins de la cliente / du client	L'écobiologiste de la construction obtient des informations les plus complètes possible sur les besoins du client afin de pouvoir élaborer une solution appropriée.	A1.	appliquer les règles de la conduite d'entretiens (K3)
		A1.	requérir les informations nécessaires pour déterminer les besoins de la cliente / du client (K4 / A4)
		A1.	déterminer la situation de la cliente / du client au regard de tous les aspects liés au projet de construction (K4)
A2 Etablir les conditions-cadres du projet	L'écobiologiste de la construction établit les conditions-cadres du projet. Celles-ci sont décisives pour pouvoir élaborer une solution faisable.	A2.	rechercher le contexte (K3)
		A2.	clarifier les conditions-cadres (K4)
		A2.	documenter les conditions-cadres (K3)

A3 Identifier sur le terrain des spécificités écobioologiques	L'écobiologiste de la construction procède à des clarifications sur le terrain. A cet effet, elle / il utilise sa capacité de perception, forte et différenciée, ainsi que sa capacité à analyser ses perceptions et à les communiquer.	A3. analyser les spécificités et les facteurs écobioologiques (K4) A3. expliquer les spécificités et les facteurs écobioologiques (K5) A3. consigner les résultats par écrit ou en images (K3)
A4 Recommander des clarifications effectuées par des spécialistes	Sur la base des informations obtenues et des clarifications effectuées sur le terrain, l'écobiologiste de la construction reconnaît quand il est nécessaire de faire appel à des spécialistes pour des clarifications supplémentaires (p. ex. sous la forme de mesures) et propose des spécialistes correspondants en vue de procéder à ces clarifications.	A4. décrire les clarifications (K2) A4. initier des clarifications avec des tiers (K6 / A4) A4. désigner des spécialistes pour procéder à des clarifications spécifiques (K3)
A5 Interpréter des mesures	L'écobiologiste de la construction donne le mandat des clarifications décidées par le client. Elle / il explique les résultats ainsi que les conséquences possibles à la cliente / au client.	A5. expliquer de manière générale des mesures (K2) A5. déduire des conséquences en matière de construction à partir des mesures (K4)
A6 Sensibiliser le mandant à l'écobiologie de la construction	L'écobiologiste de la construction utilise ses capacités de communication dans le cadre de ses relations avec le client afin de défendre de manière convaincante l'écobiologie de la construction.	A6. utiliser des méthodes spécifiques d'entretien (K3) A6. défendre la construction écobioologique auprès du client (K3 / A4)
A7 Faire une synthèse des résultats des clarifications	L'écobiologiste de la construction dispose d'une bonne compréhension et de capacités d'analyse qui lui permettent d'identifier, en présence d'une multitude d'informations, les aspects pertinents et de les décrire.	A7. identifier les aspects pertinents (K4) A7. combiner les résultats des différentes clarifications (K5) A7. émettre des hypothèses en cas de manque d'informations (K5) A7. développer une vue d'ensemble sur la base des besoins du client, des conditions-cadres et des clarifications (K5) A7. documenter les résultats (K3)
Compétences personnelles / sociales		
F1 Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F9 Montrer sa capacité à s'imposer	
F2 Entretenir la diversité des communications	F10 Résoudre des conflits	
F3 Percevoir de manière différenciée	F11 S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction	
F4 Collaborer avec des spécialistes	F13 Agir de manière autonome	
F7 Agir en faisant preuve d'innovation	F14 Réfléchir à ses propres valeurs	
F8 Se former en continu	F15 Assumer des responsabilités	

B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel			
Description du domaine de compétences opérationnelles	Le conseil constitue un élément central du quotidien de l'écobiologiste de la construction. Il s'agit principalement de faire des recommandations appropriées aux clientes et clients en matière de construction saine et durable. A cet effet, l'écobiologiste de la construction met en évidence les liens entre la santé, l'écologie, la société et l'économie et prend ainsi la fonction de spécialiste dans son domaine professionnel. Elle / il démontre ainsi la manière dont il est possible d'assurer, lors de la construction (construction nouvelle ou rénovation), les besoins des personnes en matière de santé d'une part et, d'autre part, une gestion durable des ressources naturelles.		
Contexte	Selon la problématique et les besoins, l'écobiologiste de la construction collabore avec d'autres spécialistes issus du domaine de la construction, mais également d'autres domaines (médecine, physique, technique des matériaux, spécialistes des produits) afin de pouvoir fournir des conseils répondant aux besoins. Les normes, réglementations et labels du domaine de la construction fixent le cadre et proposent une orientation. Les conseils font partie de chaque mandat. Ce type de conseils se distingue des prestations de conseil habituelles du fait que l'écobiologiste de la construction oriente ses conseils en premier lieu vers la concrétisation des principes d'une construction et d'un habitat sains et durables. En fonction des domaines de spécialité, les écobiologistes de la construction conseillent de surcroît des méthodes telles que la géomancie, la radiesthésie, la théorie des couleurs, le Feng Shui, le Yi Jing, le vastu, etc. Le domaine de compétences opérationnelles <i>B – Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel</i> est lié aux domaines suivants : A - Clarifier les mandats		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
B1 Présenter le contexte d'une construction saine et durable	L'écobiologiste de la construction présente aux clientes et clients les rapports existant entre la santé, l'écologie, la société et l'économie de manière générale, ainsi que l'utilité d'une construction saine et durable au regard du projet de construction concerné. Pour ce faire, elle / il se fonde sur les principes de construction écobioologique.	B1.1	appliquer les bases techniques de construction saine et durable (K3)
		B1.2	conduire des entretiens sur la base des méthodes de communication (K3 / A4)
		B1.3	expliquer le contexte d'une construction durable au regard des principes de construction écobioologique dans un projet (K2)
		B1.4	communiquer l'utilité de l'écobiologie de la construction (K2)
B2 Informer les clientes et clients sur les normes et les labels	L'écobiologiste de la construction tient compte des normes et valeurs limites pertinentes. En outre, elle / il connaît les labels courants en matière de construction saine et durable et informe les clientes et clients sur leurs avantages et inconvénients. Dans son domaine professionnel, elle / il dispose des connaissances approfondies correspondantes.	B2.1	appliquer les normes et valeurs limites appliquées et pertinentes en matière d'écobiologie de la construction (K3)
		B2.2	expliquer à ses clientes et clients les normes et labels habituels et requis sur le marché dans le domaine des constructions saines et durables (K2)
		B2.3	présenter les avantages et/ou inconvénients (K3)

B3	Etablir des rapports selon les principes de construction écobioologique	Sur la base des clarifications préalables et des résultats des discussions, les écobioologues de la construction élaborent des solutions et des recommandations adaptées au projet concerné. Pour ce faire, elles / ils se fondent sur les principes de construction écobioologique. Elles / ils documentent les résultats et rédigent des rapports plus ou moins détaillés en fonction du mandat et de la demande.	B3.1 B3.2 B3.3	développer des solutions sur la base des principes de construction écobioologique (K5) dédire des recommandations relatives à la procédure à suivre (K4) rédiger des rapports (K3)
B4	Expliquer l'utilisation, les propriétés et les coûts des produits	Les écobioologues de la construction s'informent sur les propriétés, les avantages et les inconvénients des produits et matériaux utilisés. A cet effet, elles / ils les évaluent sur la base de critères pertinents et présentent les avantages et les inconvénients aux clientes et clients.	B4.1 B4.2 B4.3	rechercher des informations sur les produits (K4) expliquer les propriétés des produits ainsi que leurs avantages et inconvénients du point de vue écobioologique (K4) informer sur les conséquences financières (K2)
B5	Conseiller les personnes ayant des problèmes de santé liés au lieu	L'écobioologue de la construction connaît les principaux facteurs nuisibles à la santé ainsi que leurs effets et applique ces connaissances à la situation individuelle des clientes et clients. Elle / il recommande des mesures concrètes de construction pour réduire et/ou empêcher ces influences.	B5.1 B5.2	transposer à la situation individuelle de la cliente / du client les facteurs courants liés aux bâtiments et à leur environnement pouvant être nuisibles à la santé (K3) recommander des mesures de construction écobioologiques ou autres ainsi que des mesures portant sur la construction (K6)
B6	Conseiller en cas de dégâts à la construction	Les écobioologues de la construction reconnaissent les dégâts subis par la construction/ Elles / ils conseillent la cliente / le client sur la manière de réparer les dégâts ou sur les autres clarifications / mesures à mettre en œuvre. La procédure à suivre consiste souvent à faire appel à d'autres spécialistes.	B6.1 B6.2	reconnaître les dégâts à une construction (K4) proposer la suite à donner (K3)
Compétences personnelles requises				
F1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F9	Montrer sa capacité à s'imposer	
F2	Entretenir la diversité des communications	F10	Résoudre des conflits	
F3	Percevoir de manière différenciée	F11	S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction	
F5	Echanger avec des collègues de travail	F12	Résoudre les problèmes en fonction de la situation	
F6	Entretenir une collaboration interprofessionnelle	F13	Agir de manière autonome	
F7	Agir en faisant preuve d'innovation	F14	Réfléchir à ses propres valeurs	
F8	Se former en continu	F15	Assumer des responsabilités	

C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel			
Description du domaine de compétences opérationnelles	Les informations et résultats des clarifications préalables et des investigations sur le terrain sont utilisés lors de la planification concrète du projet. La planification se réfère alors à son domaine professionnel. Les principes de construction écobioologique sont appliqués à partir de la planification jusqu'à la déconstruction. La planification prend fin avec une proposition détaillée de solution ou de réalisation. L'écobiologiste de la construction demande des devis aux fournisseurs et aux exécutants. Si l'écobiologiste de la construction est elle-même / lui-même une / un exécutant, elle / il est tenu de faire un devis.		
Contexte	Lors de la planification, les principaux acteurs sont plus ou moins impliqués ; selon l'ampleur du projet, ces derniers peuvent être en nombre réduit ou au contraire très nombreux, et provenir de domaines différents (maître d'ouvrage, direction des travaux, experts, autorités, artisans, fournisseurs, etc.). Le décompte des coûts sert au financement du projet du point de vue de la durabilité (cycle de vie, frais d'entretien). Le financement ou la faisabilité financière est toujours considérée en tenant compte de la situation du client et a des effets directs sur la faisabilité de principe, le concept des matériaux et la planification de manière générale. Les directives légales, le cas échéant la protection du patrimoine ou des monuments, ainsi que les certificats/labels souhaités, influent en outre de manière significative sur le décompte des coûts. Le domaine de compétences opérationnelles C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel est lié aux domaines suivants : A - Clarifier les mandats B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
C1 Tenir compte des principes de construction écobioologique	Les écobioologistes de la construction ont une influence sur le projet ou l'idée ainsi que sur les concepts intervenant lors d'une construction (espace, construction, matériaux, techniques du bâtiment et énergétique, exploitation/utilisation et entretien/nettoyage, déconstruction, espace extérieur, environnement (flore/faune), couleur, financement, etc.). Lors de la planification, les écobioologistes de la construction utilisent entre autres un dictionnaire environnemental. Elles / ils participent à des salons, lisent des revues spécialisées, visitent des constructions de tiers, se renseignent sur les dispositions légales, etc. afin de se tenir au courant des évolutions actuelles.	C1.1 C1.2	se renseigner sur les évolutions actuelles (K4) appliquer les principes de construction écobioologique (K3)
C2 Intégrer les résultats des clarifications	L'écobiologiste de la construction établit la planification sur la base des connaissances acquises lors des clarifications ou lors de la phase de conseil.	C2.1 C2.2 C2.3	transposer dans la planification les résultats des clarifications préalables (K3) mettre en œuvre les conséquences tirées dans le cadre de la planification (K3) élaborer des propositions en vue d'optimiser le bilan écologique (K5)

C3 Donner des instructions d'ordre écobioologique aux artisans	Les écobioologistes de la construction travaillent dans des équipes interdisciplinaires. Elles / ils établissent des directives écobioologiques à l'attention des artisans participant au projet.	C3.1 C3.2	établir des directives écobioologiques (K3) communiquer les directives écobioologiques aux destinataires de manière appropriée (K3)
C4 Etablir un récapitulatif des coûts	L'écobioologiste de la construction établit un récapitulatif des coûts, y compris les coûts supplémentaires ou à déduire, des mesures écobioologiques proposées. Les moyens financiers constituant dans presque tous les cas la limite de l'ampleur des projets de construction, ces derniers jouent donc un rôle déterminant lors de la planification et pour l'ensemble du projet.	C4.1 C4.2 C4.3	demandeur des devis (K3) tenir compte du cycle de vie d'un objet / d'une construction (K4) documenter les coûts supplémentaires ou à déduire (K3)
C5 Collaborer lors d'appels d'offres	L'écobioologistes de la construction fait des suggestions pour qu'il soit tenu compte des principes de construction écobioologique lors d'appels d'offres. Elle / il examine en outre les devis fournis quant à leur respect et les complètent si nécessaire.	C5.1 C5.2 C5.3	intégrer les aspects d'une construction durable au regard des principes de construction écobioologique dans un appel d'offres (devis) (K3) vérifier que les devis tiennent compte des principes de construction écobioologique (K6) compléter les devis (K3)
C6 Elaborer une proposition de solution / de faisabilité	Les écobioologistes de la construction combinent les informations globales obtenues et en déduisent une solution réalisable. Elles / ils soumettent le résultat aux clientes et clients.	C6.1 C6.2 C6.3 C6.4	combinaison des informations existantes (K5) élaborer une proposition de solution / de faisabilité (K5) tenir compte des normes et des directives (K3) soumettre la proposition de solution / de faisabilité aux clientes / clients (K2)
Compétences personnelles requises			
F1 Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F9 Montrer sa capacité à s'imposer		
F4 Collaborer avec des spécialistes	F11 S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction		
F5 Echanger avec des collègues de travail	F12 Résoudre les problèmes en fonction de la situation		
F6 Entretenir une collaboration interprofessionnelle	F13 Agir de manière autonome		
F7 Agir en faisant preuve d'innovation	F14 Réfléchir à ses propres valeurs		
F8 Se former en continu	F15 Assumer des responsabilités		

D – Elaborer le concept des matériaux			
Description du domaine de compétences opérationnelles	Le concept des matériaux fait partie de la planification et tient compte des aspects énergétiques. Il est important pour une construction et un habitat sains et durables. Le domaine du concept des matériaux comprend le contrôle de qualité, soit un processus d'apprentissage au cours duquel l'écobiologiste valide le concept des matériaux développé, tire des conclusions des enseignements et, si nécessaire, apporte des corrections. Ceci permet un développement continu.		
Contexte	Le développement d'un concept des matériaux se fait souvent en collaboration avec d'autres spécialistes. Vu la multitude de matériaux disponibles et l'innovation constante, il est très important de se former constamment et d'échanger au sein d'un réseau. Les catalogues de matériaux de construction écobioologiques ainsi que qu'un contact étroit avec les fournisseurs sont des éléments essentiels pour le concept des matériaux. Le domaine de compétences opérationnelles <i>D – Elaborer des concepts des matériaux</i> est lié aux domaines suivants : A - Clarifier les mandats B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
D1 Etablir un concept écobioologique des matériaux de construction	Pour développer le concept des matériaux, l'écobiologiste de la construction se base sur différentes sources (p. ex. des listes de matériaux de construction spécifiquement écobioologiques, des banques de données de matériaux, des bilans écologiques, l'efficacité énergétique). A cet effet, elle / il veille à l'utilisation de matériaux sains et durables avec un minimum d'énergie grise. D'autre part, elle / il évite les matériaux nuisibles.	D1.1	choisir des matériaux conformes aux principes d'une construction et d'un habitat sains et durables (K3)
		D1.2	développer un concept des matériaux selon les principes de construction écobioologique (K5)
D2 Développer des solutions individuelles	Les écobioologues de la construction appliquent les principaux critères et méthodes d'évaluation des matériaux de construction écobioologiques et peuvent en conséquence pondérer les concepts des matériaux. Sur cette base, elles / ils choisissent les matériaux de construction pour le projet concerné.	D2.1	établir une liste individualisée de matériaux (K5)
		D2.2	élaborer des solutions individualisées pour des problématiques concrètes (K5)
		D2.3	ordonner la fabrication d'échantillons de matériaux (K3)
D3 Examiner les possibilités d'utilisation de nouveaux produits	L'écobiologiste de la construction encourage les constructions durables en utilisant le moins possible les technologies ; pour ce faire, il faut allier volonté d'innovation et intérêt porté aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction. A cet effet, elles / ils effectuent également elles-mêmes / eux-mêmes des recherches	D3.1	se renseigner sur les évolutions actuelles (K3)
		D3.2	évaluer les possibilités d'utilisation de nouveaux produits (K6)
		D3.3	utiliser des techniques de créativité (K3)

D4 Evaluer la justesse du concept à moyen et long termes	L'écobiologiste de la construction examine le concept des matériaux de différentes manières et selon différentes procédures afin de déterminer s'il aboutit également aux objectifs souhaités à moyen et long termes. A cet effet, elle / il utilise de nouvelles connaissances et évalue ses propres expériences. Les connaissances acquises sont intégrées dans de futurs concepts des matériaux et pourraient éventuellement conduire à la correction de mesures.	D4.1	utiliser différentes manière de procéder et différentes procédures pour examiner le concept des matériaux ou l'utilisation de nouveaux produits (K3)
		D4.2	évaluer des expériences (K4)
		D4.3	tirer des conclusions pour de futurs concepts des matériaux (K4)
		D4.4	élaborer des mesures rectificatives (K5)
Compétences personnelles requises			
F1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession	F7	Agir en faisant preuve d'innovation
F2	Entretenir la diversité des communications	F8	Se former en continu
F3	Percevoir de manière différenciée	F11	S'intéresser aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction
F4	Collaborer avec des spécialistes	F12	Résoudre les problèmes en fonction de la situation
F5	Echanger avec des collègues de travail	F14	Réfléchir à ses propres valeurs
F6	Entretenir une collaboration interprofessionnelle	F15	Assumer des responsabilités

E - Accompagner l'exécution de projets de construction			
Description du domaine de compétences opérationnelles	L'exécution comprend toutes les activités et prestations en vue de la mise en œuvre du projet de construction dans son domaine professionnel. L'exécution du projet de construction requiert la présence de l'écobiologiste de la construction sur le chantier. L'étendue de cette présence varie et dépend des caractéristiques de chaque projet. Les projets de construction présentent des étapes de travail lors desquelles le respect des principes de construction écobioologique est particulièrement important (points et moments névralgiques). L'écobiologiste de la construction apporte à ces étapes une attention toute particulière. L'application des principes de construction saine et durable dans le travail quotidien sur le chantier constitue un autre aspect de l'exécution.		
Contexte	L'exécution a lieu sur le chantier. Ceci implique qu'il faut collaborer avec tous les acteurs impliqués dans le projet de construction. Le domaine de compétences opérationnelles E – <i>Accompagner l'exécution de projets de construction</i> est lié aux domaines suivants : A - Clarifier les mandats B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel D – Elaborer des concepts des matériaux		
Compétences opérationnelles professionnelles	Dispositions / contenus thématiques plus détaillés	Critères de performance	
		L'écobiologiste de la construction est capable de :	
E1 Surveiller la mise en œuvre des mesures écobioologiques	L'écobiologiste de la construction sait quels travaux et quelles phases d'un projet de construction sont particulièrement importants ou critiques d'un point de vue de l'écobiologie. En conséquence, elle / il est en mesure d'anticiper les problèmes et de planifier le contrôle sur le chantier de manière appropriée.	E1.1	décrire chaque étape de travail d'un projet de construction dans laquelle le respect des principes de construction écobioologique est particulièrement important (K2)
		E1.2	anticiper les problèmes et les écarts au regard des principes de construction écobioologique (K5)
		E1.3	contrôler la mise en œuvre des mesures écobioologiques sur le chantier (K3)
E2 Vérifier les mesures écobioologiques	Les écobioologistes de la construction vérifient la mise en œuvre des mesures planifiées concernant l'objet ainsi que le respect des principes de construction écobioologique. Elles / ils détectent lorsque cela n'a pas été fait ou a été mal effectué.	E2.1	évaluer la mise en œuvre des mesures écobioologiques (K6)
		E2.2	identifier les problèmes et les écarts au regard des principes de construction écobioologique (K4)
E3 Imposer les principes de construction écobioologique sur le chantier	Les écobioologistes de la construction veillent au respect des principes de construction écobioologique. En cas d'écart, elles / ils font des propositions et imposent leur mise en œuvre.	E3.1	élaborer des propositions de solution (K5)
		E3.2	veiller au respect des principes de construction écobioologique par tous les acteurs (K3 / A4)
E4 Assister le maître d'ouvrage lors de la fourniture de prestations en auto-construction	L'écobiologiste de la construction conseille les clientes et clients sur les travaux pouvant être effectuées en auto-construction et ceux qui devraient être, pour diverses raisons, effectués par des spécialistes. Elles / ils font référence à cet égard aux normes de sécurité et veillent au respect des normes de qualité.	E4.1	proposer des travaux appropriés à l'auto-construction (K3)
		E4.2	informer les maîtres d'ouvrage sur les normes de sécurité (K3)
		E4.3	veiller au respect des normes de qualité (K3)

E5	Rédiger des rapports / procès-verbaux	Les écobioologues de la construction consignent le travail qu'elles / 'ils effectuent dans des rapports de travail. Elles / ils documentent de manière appropriée les réunions de projet et surtout leurs résultats.	E5.1	établir des rapports de travail (K3)
			E5.2	documenter les réunions de projet (K3)
E6	Rédiger le rapport final	A la fin d'un projet, les écobioologues de la construction rédigent un rapport final. Selon la nature du projet, celui-ci peut contenir des exigences quant à l'entretien, des conseils d'entretien, une documentation des travaux (par écrit ou sous forme d'image), etc.	E6.1	décrire les exigences d'entretien (K2)
			E6.2	donner des conseils d'entretien (K2)
			E6.3	documenter les travaux réalisés (K3)
			E6.4	rédiger le rapport final (K3)
Compétences personnelles requises				
F1	Mettre en relation les différents domaines de compétences de la profession		F9	Montrer sa capacité à s'imposer
F2	Entretenir la diversité des communications		F10	Résoudre des conflits
F3	Percevoir de manière différenciée		F12	Résoudre les problèmes en fonction de la situation
F4	Collaborer avec des spécialistes		F13	Agir de manière autonome
F6	Entretenir une collaboration interprofessionnelle		F14	Réfléchir à ses propres valeurs
			F15	Assumer des responsabilités

6.5 Descriptifs des modules

Descriptif du module « Clarifier les mandats »

Titre	Clarifier les mandats
Domaine de compétences opérationnelles	A - Clarifier les mandats
Compétence issue du profil de qualification	La participante / le participant clarifie les besoins des clientes et clients en fonction de la situation en déterminant les conditions-cadres du projet et en identifiant sur le terrain les spécificités écobioologiques. A cet effet, elle / il peut aussi faire appel à des spécialistes pour procéder à des clarifications spécifiques. Elle / il développe une vue d'ensemble sur la base de ses clarifications.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	La participante / le participant : - applique des règles de la conduite d'entretiens (K3) A1.1 - requiert les informations nécessaires pour déterminer les besoins de la cliente / du client (K4 / A4) A1.2 - détermine la situation de la cliente / du client au regard de tous les aspects liés au projet de construction (K4) A1.3 - recherche le contexte (K3) A2.1 - clarifie les conditions-cadres (K4) A2.2 - documente les conditions-cadres (K3) A2.3 - analyse le terrain et les autres spécificités et facteurs écobioologiques (K4) A3.1 - explique les spécificités et les facteurs écobioologiques (K2) A3.2 - consigne les résultats par écrit ou en images (K3) A3.3 - décrit les clarifications (K2) A4.1 - initie des clarifications avec des tiers (K6 / A4) A4.2 - désigne des spécialistes pour procéder à des clarifications spécifiques (K3) A4.3 - explique de manière générale des mesures (K2) A5.1 - déduit des conséquences en matière de construction à partir des mesures (K4) A5.2 - utilise des méthodes spécifiques d'entretien (K3) A6.1 - défend la construction écobioologique auprès du client (K3 / A4) A6.2 - identifie les aspects pertinents (K4) A7.1 - combine les résultats des différentes clarifications (K5) A7.2 - émet des hypothèses en cas de manque d'informations (K5) A7.3 - développe une vue d'ensemble sur la base des besoins du client, des conditions-cadres et des clarifications (K5) A7.4 - documente les résultats (K3) A7.5 Compétences personnelles / sociales : - met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 - entretient la diversité des communications F2 - perçoit de manière différenciée F3 - résout les problèmes en fonction de la situation F12 - agit de manière autonome F13 - réfléchit à ses propres valeurs F14 - assume des responsabilités F15
Examen modulaire	Examen écrit (2 heures) : A propos des contenu d'apprentissage du module (voir ci-dessus) Examen pratique (réalisé au préalable, env. 8 heures) : Description d'un espace intérieur selon les critères prédéfinis en utilisant des méthodes conceptuelles, visuelles et écrites (esquisse, dessin, image, texte) d'une longueur de 2 pages A4.

Description du module « Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel »

Titre	Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel
Domaine de compétences opérationnelles	B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel
Compétence issue du profil de qualification	La participante / le participant conseille la cliente / le client en matière de construction saine et durable de manière générale ainsi que sur des thèmes touchant aux problèmes de santé liés au lieu et en cas de dégâts subis par la construction. A cet effet, la participante / le participant fait le lien entre les différents domaines de compétence de la profession et utilise les compétences acquises dans des situations concrètes de conseil.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	La participante / le participant : – applique les bases techniques de construction saine et durable (K3) B1.1 – conduit les entretiens sur la base des méthodes de communication (K3 / A4) B1.2 – explique le contexte d'une construction saine et durable au regard des principes de construction écobiologique (K2) Objectif partiel de B1.3 – communique l'utilité de l'écobiologie de la construction (K2) B1.4 – applique les normes appliquées et pertinentes en matière d'écobiologie de la construction (K3) B2.1 – explique à ses clientes et clients les normes et labels habituels et requis sur le marché dans le domaine des constructions saines et durables (K2) B2.2 et est à même de présenter les avantages et inconvénients (K3) B2.3 – développe des solutions sur la base des principes de la construction écobiologique (K5) B3.1 – déduit des recommandations pour la procédure à suivre (K4) B3.2 – rédige un rapport (K3) B3.3 – transpose à la situation individuelle de la cliente / du client les facteurs courants liés aux bâtiments et à leur environnement pouvant être nuisibles à la santé (K3) B5.1 – recommande des mesures de construction écobiologiques ou autres ainsi que des mesures portant sur la construction (K6) B5.2 – reconnaît les dégâts à une construction (K4) B6.1 – propose la suite à donner (K3) B6.2 Compétences personnelles / sociales : – met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 – se forme en continu F8 – assume des responsabilités F15 – entretient la diversité des communications F2 – s'intéresse aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction F11 – résout les problèmes en fonction de la situation F12 – agit de manière autonome F13 – réfléchit à ses propres valeurs F14
Examen modulaire	Examen écrit (2 heures) : A propos des contenu d'apprentissage du module (voir ci-dessus) Pratique (pendant le temps de présence) et écrit (réalisé par la suite) Partie 1 : Entretien de conseil sous la forme d'un jeu de rôles dans le cadre d'un mandat de conseil suivi d'une réflexion personnelle écrite. Partie 2 : La réflexion personnelle doit contenir les parties suivantes : un commentaire dans chaque rôle, en tant que conseillère / conseiller et en tant que cliente / client, un commentaire dans le rôle d'observateur lorsque la participante / le participant observe les autres participantes / participants et commente.

Description du module « Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel »

Titre	Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel
Domaine de compétences opérationnelles	C – Planifier un projet de construction dans son domaine professionnel
Compétence issue du profil de qualification	La participante / le participant élabore des propositions de solution et de faisabilité sur la base des principes de construction écobioécologique et des résultats des clarifications obtenus. Si nécessaire, elle / il collabore lors d'appels d'offres et établit un récapitulatif des coûts.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	La participante / le participant : – se renseigne sur les évolutions actuelles (K4) C1.1 – applique les principes de construction écobioécologique (K3) C1.2 – transpose dans la planification les résultats des clarifications préalables (K3) C2.1 – met les conséquences tirées en œuvre dans le cadre de la planification (K3) C2.2 – élabore des propositions en vue d'optimiser le bilan écobioécologique (K5) C2.3 – établit des directives écobioécologiques à l'attention des artisans et les planificateurs (K3) C3.13 – communique les directives écobioécologiques aux destinataires de manière appropriée (K3) C3.2 – demander des devis (K3) C4.1 – tient compte des cycles de vie d'un objet / d'une construction (K4) C4.2 – documente les coûts supplémentaires ou à déduire (K3) C4.3 – intègre les aspects d'une construction durable au regard des principes de construction écobioécologique dans un appel d'offres (devis) (K3) C5.1 – vérifie que les devis tiennent compte des principes de construction écobioécologique (K6) C5.2 – complète les devis (K3) C5.3 – combine les informations existantes (K5) C6.1 – élabore une proposition de solution / de faisabilité (K5) C6.2 – tient compte des normes et directives (K3) C6.3 – soumet la proposition de solution / de faisabilité aux clientes / clients (K2) C6.4 Compétences personnelles / sociales : – met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 – échange avec des collègues de travail F5 – entretient une collaboration interprofessionnelle F6 – agit en faisant preuve d'innovation F7 – s'intéresse aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction F11 – résout les problèmes en fonction de la situation F12 – agit de manière autonome F13 – réfléchit à ses propres valeurs F14
Examen modulaire	Examen pratique (réalisé au préalable, env. 8 heures) : Les participantes / participants élaborent une planification d'une longueur de cinq à six pages sur la base d'un cas pratique issu de leur pratique. Un profil d'exigences / un catalogue de critères est mis à la disposition des participantes / participants. La planification doit impérativement contenir : – un récapitulatif des coûts conformément C4.1, C4.2, C4.3 – un bilan écobioécologique conformément à C2.3

Descriptif du module « Elaborer le concept des matériaux »

Titre	Elaborer le concept des matériaux
Domaine de compétences opérationnelles	B – Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel D – Elaborer des concepts des matériaux E – Accompagner l'exécution de projets de construction
Compétence issue du profil de qualification	La participante / le participant développe des concepts des matériaux ou des constructions en tenant compte des principes de construction écobioologique et élabore des solutions individualisées pour des problématiques concrètes. En outre, elle / il intègre ses connaissances relatives aux labels de produits. Si besoin, la participante / le participant apprécie les possibilités d'utilisation de nouveaux produits. Elle / il sait par ailleurs évaluer les expériences tirées d'un concept, en tirer des conclusions pour les futurs concepts des matériaux et élaborer des mesures rectificatives.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	La participante / le participant : B - Conseiller les clientes et clients dans son domaine professionnel – recherche des informations sur les produits (K4) B4.1 – explique les propriétés des produits ainsi que leurs avantages et inconvénients du point de vue écobioologique (K4) B4.2 – informe sur les conséquences financières (K2) B4.3 D – Elaborer des concepts des matériaux – choisit des matériaux conformes aux principes d'une construction et d'un habitat sains et durables (K3) D1.1 – développe un concept des matériaux selon les principes de construction écobioologique (K5) D1.2 – établit une liste individualisée de matériaux (K5) D2.1 – élabore des solutions individualisées pour des problématiques concrètes (K5) D2.2 – est capable d'ordonner la fabrication d'échantillons (K3) D2.3 – sait se renseigner sur les évolutions actuelles (K4) D3.1 – évalue les possibilités d'utilisation de nouveaux produits (K6) D3.2 – est capable d'utiliser des techniques de créativité (K3) D3.3 – est en mesure d'utiliser différentes manières de procéder et différentes procédures pour examiner le concept des matériaux ou l'utilisation de nouveaux produits (K3) D4.1 – est capable d'évaluer des expériences (K4) D4.2 – est capable de tirer des conclusions pour de futurs concepts des matériaux (K4) D4.3 – est capable d'élaborer des mesures rectificatives (K5) D4.4 E – Accompagner l'exécution de projets de construction – décrit les exigences d'entretien (K2) E6.1 – donne des conseils d'entretien (K3) E6.2 Compétences personnelles / sociales : – met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 – échange avec des collègues de travail F5 – entretient une collaboration interprofessionnelle F6 – agit en faisant preuve d'innovation F7 – s'intéresse aux techniques de construction traditionnelles et aux traditions de construction F11 – résout les problèmes en fonction de la situation F12 – agit de manière autonome F13 – réfléchit à ses propres valeurs F14

Examen modulaire	Examen pratique (réalisée au préalable, env. 12 heures) : Elaboration d'une liste de matériaux adaptée à son domaine professionnel. La liste est établie lors d'un travail individuel conformément au catalogue de critères et approuvée par la formatrice / le formateur. Il faut déposer la liste approuvée. Examen pratique (réalisé au préalable, env. 8 heures) : Un concept des matériaux en lien avec son domaine d'activité, y compris l'évaluation globale de deux parties de la construction, devra être établi sur la base du profil d'exigences / du catalogue de critères (4 pages A4).
-------------------------	--

Descriptif du module « Accompagner l'exécution de projets de construction »

Titre	Accompagner l'exécution de projets de construction
Domaine de compétences opérationnelles	E - Accompagner l'exécution de projets de construction
Compétence issue du profil de qualification	Lors de l'exécution de projets de construction, la participante / le participant accompagne et contrôle la mise en œuvre des mesures écobioécologiques et les impose sur le chantier. En complément des rapports finaux ou autres rapports, elle / il donne des conseils d'entretien et fait part des exigences d'entretien.
Objectifs d'apprentissage issus du profil de qualification	La participante / le participant : – décrit chaque étape de travail d'un projet de construction dans laquelle le respect des principes de construction écobioécologique est particulièrement important (K2) E1.1 – anticipe les problèmes et écarts au regard des principes de construction écobioécologique (K5) E1.2 – contrôle la mise en œuvre des mesures écobioécologiques sur le chantier (K3) E1.3 – évalue la mise en œuvre des mesures écobioécologiques (K6) E2.1 – identifie les problèmes et les écarts au regard des principes de construction écobioécologique (K4) E2.2 – élabore des propositions de solution (K5) E3.1 – veille au respect des principes de construction écobioécologique par tous les acteurs (K3 / A4) E3.2 – propose des travaux appropriés à l'auto-construction (K3) E4.1 – informe les maîtres d'ouvrage sur les normes de sécurité (K3) E4.2 – veille au respect des normes de qualité (K3) E4.3 – établit des rapports de travail (K3) E5.1 – documente les réunions de projet (K3) E5.2 – documente les travaux réalisés (K3) E6.3 – rédige le rapport final (K3) E6.4 Compétences personnelles / sociales : – met en relation les différents domaines de compétences de la profession F1 – entretient la diversité des communications F2 – collabore avec d'autres spécialistes F4 – montre sa capacité à s'imposer F9 – résout des conflits F10 – résout les problèmes en fonction de la situation F12 – agit de manière autonome F13 – réfléchit à ses propres valeurs F14
Examen modulaire	Examen pratique (réalisé au préalable, env. 8 heures) : Sur la base d'une grille prédéfinie, il s'agit de décrire un cas issu de sa pratique, le documenter et l'analyser (longueur d'env. 4 pages).

Partie 6.6 du guide⁴

⁴ Décision de la CAQ du 05.07.2024. Toute la partie 6.6 est supprimée du guide sans être remplacée.